

PARDEVANT LES NOTAIRES résidans en la ville de Montréal, dans  
la Province du Bas Canada, souffignés,

FUT PRESENT, *Jean B<sup>e</sup> Longtain de Beauharnois*

lequel s'est volontairement engagé et s'engage par ces Présentes à M<sup>r</sup>

*M<sup>r</sup> Juyland du dit Montréal*  
à ce présent et acceptant, pour à sa  
première réquisition partir de cette Ville en qualité de *Journaler*  
~~pour faire le Voyage~~ *dans un de* ~~Canots ou Batteaux,~~  
*à la Petite Nation*

*que pour travailler pour le dit sieur*  
*bourgeois en sa dite qualité à faire toutes*  
*sortes d'ouvrages qu'il sera requis son temps*  
*à commencer en partant de la Ville et*  
*finira le printemps prochain en arrivant à*  
*Quebec avec les outils et provisions*

servir, obéir et exécuter fidèlement tout ce que le dit Sieur

*Bourgeois*  
ou tous autres représentant ou personne lui commanderont de licite  
et honnête, faire son profit, éviter son dommage, l' en avertir s'il  
vient à sa connoissance, et généralement tout ce qu'un bon *Journaler*  
doit et est obligé de faire; sans pouvoir s'absenter ni quitter le dit  
service, sous les peins portées par les Ordonnances, et de perdre ses  
gages. Cet engagement ainsi fait, pour et moyennant la somme de

*soixante* livres ou chelins, ancien  
courant de cette Province, *par mois pendant le pais*  
*d'engagement*  
qu'il promet et s'oblige de bailler et payer au dit en-  
gagé

*Reconnoit avoir reçu en duppliant*  
*dix piastres d'avance*

Car ainsi, &c. promettant, &c. obligeant, &c. renonçant, &c.

FAIT et passé au dit Montréal en l'Etude l'an mil huit cent *vingt* le  
*second* *doit* après midi; et ont signé,  
à l'exception du dit engagé, qui ayant déclaré ne le savoir faire, de ce  
enquis, après lecture faite.

*J. B. Longtain*  
*J. Juyland*